

SYNDICAT NATIONAL C. F. T. C. TRAVAIL EMPLOI FORMATION

Adresse administrative et postale : 70, chemin du Sang du Serp - 31200 TOULOUSE

Téléphone : 06.78.06.97.59 – 06.78.06.97.62 - Fax : 05.61.15.72.94

Siège social : section ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - 39-43, quai André Citroën - 75902 PARIS
cedex 15

Mail : syndicat.cftc@cftc.travail.gouv.fr ou cftc.tef@wanadoo.fr

Site internet : <http://fgfcftcmipy.free.fr/sections/tef/index.htm>

Situation de la MOE

Je vous prie de trouver ci-joint le mail adressé par Yves COLCOMBET, chef de la MIRATE, aux préfets sur les services de MOE.

La position est enfin clarifiée. La MOE est sauvée !!!

« La circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation de l'administration départementale de l'État a précisé la localisation et les missions des futurs services de l'immigration et de l'intégration annoncés par l'instruction du 7 juillet. Ceux-ci seront donc constitués dans les préfectures de département des chefs-lieux de régions. Leurs missions couvriront le champ du droit d'asile, de l'admission au séjour, de la délivrance des autorisations de travail et de l'immigration professionnelle.

S'agissant de la structuration de ce service, la circulaire précise que les services de la préfecture se verront adjoindre les agents des actuelles DDASS chargés de la gestion des places des CADA. Après que plusieurs hypothèses ont été envisagées en ce qui concerne les agents des actuelles DDTEFP chargés des autorisations de travail pour la main d'œuvre étrangères, la décision interministérielle prise est la suivante : les compétences du nouveau service de l'immigration et de l'intégration intègrent bien tous les compétences décrites dans la circulaire mais, pour la main d'œuvre étrangère, c'est une coopération fonctionnelle, sans transfert d'agent, qui devra être organisée entre la préfecture de département du chef-lieu de région et l'unité territoriale de la DIRECCTE.

Il convient de tenir compte de cette décision dans la réorganisation des services départementaux et régionaux concernés.

Yves COLCOMBET

Mission interministérielle pour la réforme de l'administration territoriale de l'État »